

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°126/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Tacoignières sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

**Date de la
convocation :**
11/12/2024

Date d'affichage :
11/12/2024

**Nbre de conseillers en
exercice : 56**

**Ouverture de la
séance :**

Nbre de présents : 41

36 Titulaires,
5 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 46

Secrétaire de séance :
Jean MYOTTE

Etaient présents :

Mrs RAIMONDO, FÉRÉDIE, PESCH, MAILLER, ROULAND (à partir du point 116 jusqu'au point 136), GEFFROY, SÉTIAUX, TANCRÈDE (à partir du point 121) BARON, ANDRIN, GILARD, LANDRY (à partir du point 116), CADOT, RENAULD, NEGARVILLE, TÉTART, LEHMULLER, HUARD, DUVAL Georges, PELARD Guy, VERPLAETSE, BARROSO, MYOTTE, LEFÈBVRE, PFLIEGER, RIVIÈRE Dominique, RIVIÈRE Julien, LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LE ROUX, HODIESNE, JEAN, SIWICK, MOULIN, LEBRUN, DEBRAS, ROBERT, CHIRADE, FLIS, LE GUILLOUS.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme LUCAS déléguée titulaire a donné pouvoir à M. FÉRÉDIE, M. VANHASLT délégué titulaire a donné pouvoir à M. HUARD, Mme LE CADRE TOUZEAU déléguée titulaire a donné pouvoir à M. VERPLAETSE, Mme COURTY déléguée titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART, Mme LEMAIRE déléguée titulaire a donné pouvoir à M. Julien RIVIÈRE.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CCPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) entre les communes de Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières (Yvelines) et Boutigny-Prouais, Champagne et Goussainville (Eure-et-Loir) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 modifiée ;

Vu le budget primitif 2024 de la CC Pays Houdanais adopté le 28 février 2024 ;

Vu la délibération n°39/2024 du 11 avril 2024 adoptant la décision modificative n°1 au BP 2024 de la CCPH ;

Vu la délibération n°70/2024 du 26 juin 2024 adoptant la décision modificative n°2 au BP 2024 de la CCPH ;

Vu la délibération n°100/2024 du 2 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°3 au BP 2024 de la CCPH ;

Considérant que l'inscription de besoins nouveaux liés au fonctionnement des services et/ou à la régularisation d'opérations d'ordre est rendu nécessaire tels que : l'intégration des études terminées, l'intégration des conventions de mandat terminées, la régularisation des amortissements des biens du SIVOM intégrés à l'actif de la CC Pays Houdanais en 2018 et non totalement amortis, l'inscription des écritures liées à l'amortissement des recettes reçues dans le cadre de biens en cours d'amortissement, l'inscription de crédits pour régulariser le don de l'Algeco à la ville de Houdan, l'inscription de crédits pour régulariser le trop-perçu sur « Fraction de TVA » pour 2023 et 2024, l'inscription de crédits pour l'aménagement du service CNI/passeports à Houdan et Septeuil,

l'inscription de crédits pour payer les droits d'enregistrement liés à l'acquisition de parts dans le capital de CITALLIA ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE UNIQUE : Adopte la décision modificative n°4 au budget primitif 2024 de la CC Pays Houdanais, ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chap	Art	Fct	Libellé	Montant	Total chapitre
73	7351	01	Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.	- 215 433.00 €	- 271 064,00 €
	7352	01	Fraction compensatoire de la CVAE	- 55 631.00 €	
75	75888	01	Autres produits divers de gestion courante	78 519.00 €	78 519.00 €
042	777	01	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	4 083.00 €	4 083.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				- 188 462.00 €	-188 462.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chap	Art	Fct	Libellé	Montant	Total chapitre
011	6188	020	Autres frais divers	1 000.00 €	2 000,00 €
	6262	020	Frais de télécommunications	1 000.00 €	
012	6215	020	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 519.00 €	3 519.00 €
014	7398	020	Reversements, restitutions et prélèvements divers	11 466.00 €	11 466.00 €
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 315 537.00 €	- 315 537.00 €
042	6811	01	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	32 440.00 €	32 440.00 €
65	65818	020	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 000.00 €	77 000,00 €
	65736211	61	Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	75 000.00 €	
66	66112	01	Intérêts - Rattachement des ICNE	650.00 €	650.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				- 188 462.00 €	- 188 462.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chap	Art	Fct	Libellé	Montant	Total chapitre
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	- 315 537.00 €	-315 537.00 €
040	28031	01	Amort. frais d'études	- 6 010.00 €	32 440,00 €
	2804132	01	Amort. subv. départements - Bâtiments et installations	130.00 €	
	2805	01	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	- 1 810.00 €	
	28128	01	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	390.00 €	
	2815738	01	Amort. autre matériel et outillage de voirie	110.00 €	
	28158	01	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	4 040.00 €	
	281828	01	Amort. autres matériels de transport	1 280.00 €	
	281838	01	Amort. autre matériel informatique	1 900.00 €	
	281848	01	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	1 980.00 €	
	28188	01	Amort. autres	30 430.00 €	
041	2031	01	Frais d'études	19 000.00 €	256 490,00 €
	238	01	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	139 000.00 €	
	21318	01	Constructions autres bâtiments publics	83 570.00 €	
	2158	01	Autres installations, matériel et outillage techniques	14 920.00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				- 26 607.00 €	- 26 607.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chap	Art	Fct	Libellé	Montant	Total chapitre
040	13911	01	Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	3 796.00 €	4 083,00 €
	13918	01	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	287.00 €	
041	21318	01	Constructions autres bâtiments publics	9 000.00 €	256 490,00 €
	21351	01	Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	7 000.00 €	
	2151	01	Réseaux de voirie	3 000.00 €	
	2151	01	Réseaux de voirie	139 000.00 €	
	204411	01	Subv. nature org. publics - Biens mobiliers, matériel et études	98 490.00 €	
21	21311	020	Constructions bâtiments administratifs	-294 280.00 €	- 287 280,00 €
	21838	020	Autre matériel informatique	4 000.00 €	

	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000.00 €	
26	261	020	Titres de participation	100.00 €	100.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				- 26 607.00 €	- 26 607.00 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 19 décembre 2024
Publiée ou notifiée, le 19 décembre 2024

A Maulette, le 19 décembre 2024

Le Président,
Jean-Marie TÉTART



DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-Marie TÉTART



Le secrétaire de séance,
Jean MYOTTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.